

PROCÈS POUR LE CHAT CHEVELU : ONE VOICE DEMANDE UNE PEINE EXEMPLAIRE



Le 15 septembre, One Voice sera partie civile dans le procès du tortionnaire du chat Chevelu à Draguignan, tué à coups de pied en mai dernier. Après un été marqué par la recrudescence d'actes de cruauté sur les chiens et les chats, l'association réclame une peine exemplaire pour cet homme au passé jalonné par des actes de violence récurrents et déjà condamné pour avoir laissé mourir son chien.

L'enquête

L'histoire du chat Chevelu a ému une grande partie de la France, embrasant les réseaux sociaux en quelques semaines. Il a été retrouvé mort le crâne fracturé, après avoir visiblement subi des actes d'une grande cruauté. Grâce à une enquête approfondie de la gendarmerie, qui a tout mis en œuvre pour identifier le ou les coupables, dont des analyses ADN sur les poils de la victime, l'implication de Monsieur M. a rapidement été prouvée. Sa déposition, ainsi que celle de sa compagne, ont permis de prendre la mesure de la violence qu'avait subi Chevelu.

Les faits

Ce soir là, dans le centre de Draguignan, Monsieur M. est descendu de l'appartement où il vit avec sa compagne, Madame C. Il a vu Chevelu sur son scooter et cela a suffi à le mettre dans une colère noire. Il connaissait Chevelu, chat sans abri, qui était suivi par une association du quartier. Il le nourrissait même régulièrement. Alors quand le chat est descendu, il a fait mine de lui donner à manger. Chevelu, confiant, s'est approché. Monsieur M. lui a alors donné un premier coup de pied. Il portait des chaussures de sécurité, au bout renforcé. Chevelu a été projeté sur la façade. Mais ça n'était apparemment pas suffisant pour Monsieur M. qui l'a rattrapé pour un second coup de pied, le projetant à nouveau contre le mur. Après un troisième coup de pied, le chat s'est effondré, la tête en sang. Alors Monsieur M. s'est débarrassé de ses chaussures dans une poubelle et est monté se coucher... Avec sa compagne, ils ont ensuite fait en sorte que des jeunes du quartier soient suspectés.

À noter : d'après le Dr Pierre Gallego, vétérinaire et consultant pour One Voice, les conclusions du rapport d'autopsie font néanmoins « penser à une action exerçant une force centrifuge sur la tête, probablement en tenant le chat par la queue ou les membres postérieurs et en projetant la tête contre le mur. »

Le suspect

Monsieur M. n'était pas inconnu des autorités. Son casier judiciaire est déjà bien fourni en condamnations pour violences, envers des animaux mais aussi des humains, avec usage ou menace d'une arme. Il a, notamment, laissé son chien mourir de faim dans son appartement. Madame C. avouera dans sa déposition avoir peur de lui car « il casse des choses ». Pourtant, ou à cause de cela, elle l'a protégé... Leur enfant, d'à peine 7 mois, est placé.

Le lien entre les violences

Ce cas n'est qu'une autre dramatique illustration du lien existant entre les violences faites sur les animaux et sur les humains. Les coups tombent sur les victimes, indépendamment de l'espèce à laquelle elles appartiennent. De nombreux pays l'ont déjà compris notamment s'agissant de la lutte contre les violences domestiques, où les peines et les mesures d'accompagnement s'appliquent aux conjoints et enfants violentés comme aux animaux du foyer (États-Unis, Royaume Uni...).

Arielle Moreau, avocate pour One Voice, explique : « Chevelu était un petit être très vulnérable. Il n'avait aucune chance de réchapper à son bourreau. Il est tombé dans un véritable guet-apens. Après l'avoir mis en confiance, son tortionnaire s'est acharné sur son crâne avec ses chaussures qu'il a utilisé comme une arme, avant de s'en débarrasser pour tenter d'échapper aux poursuites. **Si Chevelu avait été humain, son meurtrier serait condamné à perpétuité.** Mais il est chat, et aujourd'hui la peine maximale encourue n'est que de deux ans, ce qui est dérisoire. »

Muriel Arnal, présidente de One Voice : « Obtenir une peine exemplaire pour Chevelu va au-delà de lui rendre simplement justice. Monsieur M. est un récidiviste. Les cas similaires sont suffisamment nombreux pour ne pas écarter la probabilité qu'il recommence si son acte n'est pas condamné comme il le doit. Et qui sera alors sa prochaine victime ? Sa compagne a peur pour elle-même, mais aussi pour ses chats et sa fille. **Pour One Voice, la violence doit être condamnée pour ce qu'elle est.** Monsieur M. est un homme dangereux. Il faut le mettre hors d'état de nuire à qui que ce soit. »

CONTACTS PRESSE

Jean-Claude Roux, immédias : 06 07 57 60 30

Anne Rabasse, immédias : 06 62 59 41 41

RESSOURCES :

Le dossier de One Voice sur le Lien :

<https://one-voice.fr/fr/nos-combats/le-lien-un-outil-contre-les-maltraitements-animaux-et-les-violences-domestiques.html>

<https://one-voice.fr/fr/blog/en-marche-contre-la-violence.html>

Retrouvez nos tweets #Chevelu #JusticePourChevelu #CelluleZoé

La pétition en ligne :

<https://one-voice.fr/fr/petitions/politique-penale-protection-animaux-et-humains.html>

Fondée en 1995 sous le parrainage de Théodore Monod, One Voice est une association apolitique et indépendante. Forte de plus de 15 000 membres, elle milite activement, en France et dans le monde, pour la défense des animaux et de leurs droits fondamentaux.

ONE VOICE, C'EST AUSSI

Site-web : one-voice.fr

410 126 fans sur Facebook www.facebook.com/onevoiceanimal

7 942 abonnés sur Twitter @onevoiceanimal



Siège social: BP 41 - 67065 Strasbourg
Département administratif et missions:
38 rue Saint-Cornély - 56340 Carnac
Tél.: 02 97 52 57 00 - Fax: 02 97 52 57 09
info@one-voice.fr www.one-voice.fr

